

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

Décisions 2023.P11 à 2023.P 18

Février 2023 - Mars 2023

Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU
COMITÉ SYDICAL
depuis le 25 février 2023

Comité syndical du 25 mars 2023

2023.P11	Marché « Réalisation d'un film documentaire sur le site de la Molière - Sornin », choix du prestataire.
2023.P12	Marché « Schéma directeur de signalétique d'accueil : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage », choix du prestataire.
2023.P13	Marché «Accompagnement pour la mise en oeuvre d'une cartographie collaborative des services de mobilité dans la Vercors », choix du prestataire.
2023.P14	Résiliation du marché « Réalisation d'un outil mobile de sensibilisation », Lot 2 Équipements électriques - Ventilation et Lot 3 Menuiserie intérieure.
2023.P15	Accord-cadre à bons de commande « Réalisation d'un film sur la charte du Parc naturel régional du Vercors », choix du prestataire.
2023.P16	Marché « Schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors », choix du prestataire.
2023.P17	Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.
2023.P18	Marché « Mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique », choix du prestataire.

Les décisions n° 2023.P11 à 2023.P18 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 25 mars 2023. Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « L'institution », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant : <https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Marché « Réalisation d'un film documentaire sur le site de la Molière - Sornin »,
choix du prestataire.**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par mail en date du 12 janvier 2023 auprès de quatre candidats ciblés,
- Considérant que les quatre candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 02 février 2023,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du groupement conjoint, dont MONTICOLA a été désigné mandataire, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la réalisation d'un film documentaire sur le site de la Molière-Sornin avec le **groupement conjoint : mandataire MONTICOLA**, 83 chemin de Loche, 26 150 SAINT-ANDEOL et **co-traitant WILD TALKS**, 761 Planfay le Bas, 38 120 PROVEYSIEUX (Siège social : Résidence la Haute Bourgère, 78B rue de Nantes, 35 300 FOUGERES), dont le montant total s'élève à **9 995,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 23 février 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Schéma directeur de signalétique d'accueil : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 25 janvier 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 14 candidats et que parmi eux, 3 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 15 février 2023,
- Considérant l'analyse des offres et la demande de précisions et de compléments sur la teneur des offres qui en suivit en date du 22 février 2023, la proposition du candidat TERRITOIRES AVENIR, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du schéma directeur de signalétique d'accueil avec **TERRITOIRES AVENIR**, Le Thomas II, 293 route du Tunnel, 73 370 LE BOURGET DU LAC, dont le montant total s'élève à **19 950,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 28 février 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Accompagnement pour la mise en oeuvre d'une cartographie collaborative des services de mobilité dans la Vercors », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par mail en date du 31 janvier 2023 auprès de deux candidats ciblés,
- Considérant qu'un seul candidat ait retourné sa proposition avant la date limite du 21 février 2023,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition de APITUX a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à l'accompagnement pour la mise en oeuvre d'une cartographie collaborative des services de mobilité dans la Vercors avec **APITUX**, 35 rue Revol, 38 000 GRENOBLE, dont le montant total s'élève à **14 780,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 1^{er} mars 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Résiliation du marché « Réalisation d'un outil mobile de sensibilisation »,
Lot 2 Équipements électriques - Ventilation et Lot 3 Menuiserie intérieure.**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision n°2020.P41 en date du 23 novembre 2020 attribuant le marché pour la réalisation d'un outil mobile de sensibilisation pour le montant de **26 537,77 € H.T.** dont 6 992,00 € HT à **START ENERGY** pour le lot 2 « équipement électrique et ventilation » et 19 545,77 € HT à **COLLECTIF ETC** pour le lot 3 « menuiserie intérieure »,
- Considérant que les contraintes techniques liées à la construction de la structure de la cellule (lot 1 Carrosserie) rendent son exécution impossible et que par conséquent la priorité est donnée au positionnement de repenser totalement le projet tel qu'il avait été conçu début 2020, il convient de résilier le marché de ces deux lots pour motif d'intérêt général,

DÉCIDE

- de **SIGNER** la résiliation du marché relatif à la réalisation d'un outil mobile de sensibilisation pour motif d'intérêt général avec date d'effet de prise en compte au 23 mars 2023 pour les lots suivants :
 - Lot 2 Équipements électriques-Ventilation avec **START ENERGY** Sarl, 13 rue de Comboire, 38 130 ECHIROLLES
 - Lot 3 Menuiserie intérieure avec le **COLLECTIF ETC**, 3 rue Raymondino, 13 003 MARSEILLE
- de **PROCÉDER** au versement des indemnités de résiliation de 5 % du montant HT des prestations non-effectuées.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 mars 2023,

**Le Président,
Jacques ADENOT.**

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Accord-cadre à bons de commande « Réalisation d'un film sur la charte du Parc naturel régional du Vercors », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée, et plus précisément l'article R2121-8, il a été opté de passer le marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec un maximum de 15 000,00 € HT,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Parc du Vercors en date du 30 janvier 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 8 candidats et que parmi eux, 3 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 20 février 2023,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat DELALUNE / MEDIALUNE Sarl, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la réalisation d'un film sur la charte du Parc naturel régional du Vercors avec le **DELALUNE / MEDIALUNE Sarl**, 35 rue Marechal Joffre, 38 600 FONTAINE, dans la limite de **15 000,00 € H.T.** maximum.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 07 mars 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégaux et du Parc du Vercors en date du 26 janvier 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 19 candidats et que parmi eux, six ont retourné leur proposition avant la date limite du 16 février 2023,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat BL EVOLUTION (Raison sociale : Entrepreneurs du Changement), a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la réalisation d'un schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors avec **BL EVOLUTION** (Raison sociale : Entrepreneurs du Changement), 21 rue Voltaire, 75 011 PARIS - Siège social : 19 rue Rimbaud, 38 320 EYBENS, dont le montant total s'élève à **40 930,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 09 mars 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de reportages sur la base d'interviews avec **Radio Royans**, sis Place du Champ de Mars 26 190 Saint Jean en Royans, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 09 mars 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 20 janvier 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 21 candidats et que parmi eux, 2 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 09 février 2023,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat SIGNE DES TEMPS, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique avec l'Agence **SIGNE DES TEMPS**, Dénomination commerciale Riverside, 5 allées de Tourny, 33 000 BORDEAUX, dont le montant total s'élève à **47 600,00 € H.T.**, réparti selon les tranches suivantes :
 - tranche ferme (année 1) : 19 200,00 € H.T.
 - tranche conditionnelle 1 (année 2) : 14 200,00 € H.T.
 - tranche conditionnelle 2 (année 3) : 14 200,00 € H.T.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 15 mars 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#